

E.P.I.

LA LETTRE D'INFORMATION

EURO PATRIMOINE INVESTISSEMENT

L'intelligence financière au service de votre Patrimoine ...



PARTENAIRE DU NICE LAWN TENNIS CLUB



Dans votre lettre...

Malgré la réforme de la fiscalité en cas de décès, l'assurance-vie demeure un placement indispensable dans le cadre d'une stratégie patrimoniale et continue de répondre à vos besoins dans les moments clés de la vie.

Vous trouverez en page 2 les principales modifications fiscales qui entrent en application à partir du 1er juillet 2014.

Découvrez le fonds en euros d'APREP : €UROCIT'

Ce trimestre La Financière de l'Echiquier fait le point sur le comportement des marchés actions depuis le début de l'année. Vous trouverez son analyse dans le Mot du Gérant.

Michèle Rioni-Vallotton

3^{ème} trimestre 2014

VOTRE CONFIANCE NOUS ENGAGE

Rappel sur la fiscalité de l'assurance-vie



Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2013, la fiscalité des contrats d'assurance-vie a relativement peu changé. L'évolution ne porte que sur la fiscalité en cas de décès : pour les versements avant les 70 ans de l'assuré, le seuil de taxation de 902 838 €, après abattement de 152 500 €, a été abaissé à 700 000 €.

Vous pouvez donc toujours transmettre jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire hors droits.

Au-delà, le montant du capital décès versé au(x) bénéficiaire(s) est taxé :

- jusqu'à 700 000 € = 20 %
- supérieur à 700 000 € = 31,25 % (contre 25 % auparavant).

Pour les primes versées après les 70 ans de l'assuré, la fiscalité reste inchangée.

La mise en application de cette évolution fiscale sera effective à compter de juillet 2014.

	Jusqu'à juillet 2014	A partir de juillet 2014
Fiscalité en cas de décès	Versements avant les 70 ans de l'assuré : transmission jusqu'à 152 500 euros par bénéficiaire hors droits. Au-delà le montant du capital décès versé au(x) bénéficiaire(s) est taxé :	
	* de 152 501 à 902 838 € à 20 % * au-delà de 902 838 € à 25 %	* de 152 501 à 700 000 € à 20 % * au-delà de 700 000 € à 31,25 %
	Versements après les 70 ans de l'assuré : ceux-ci sont intégrés à la succession, après déduction d'un abattement de 30 500 € par assuré (tous contrats d'assurance-vie confondus et quel que soit le nombre de bénéficiaires) + les prélèvements sociaux au taux en vigueur.	
Fiscalité en cas de rachat	Réintégration à l'Impôt sur le Revenu (IR) ou option pour le Prélèvement Forfaitaire Libératoire dont le taux sera fonction de la durée du contrat : * 35 % entre 0 et 4 ans * 15 % entre 4 et 8 ans * 7,5 % si le contrat a plus de 8 ans avec application d'un abattement de 4 600 € pour une personne seule et 9 200 € pour un couple + Prélèvements sociaux au taux en vigueur au moment du rachat.	

EUROCIT' 4,54 % nets en 2013

Un support dynamique et sécurisé proposé par APREP DIFFUSION

EUROCIT' constitue une nouvelle génération d'actifs en euros permettant de tirer parti de la solidité et sécurité de l'Actif général de La Mondiale, de bénéficier d'une garantie permanente du capital net versé, tout en profitant de l'expertise de gestions financières spécialisées.

EUROCIT' est un actif en euros investi à hauteur de :

- 70 % minimum sur l'Actif général de La Mondiale
- 30 % maximum en OPCVM

EUROCIT' vous offre une garantie du capital à tout moment

Performance nette en 2012 4,04 %

Performance sur 5 ans 4,15 % en moyenne et 22,47 % cumulée

La participation bénéficiaire est créditée, le cas échéant, au 31 décembre de chaque année

* Droits d'entrée offerts pour les contrats d'assurance vie souscrits avant le 30 septembre 2014

Le mot du Gérant ...



La première partie de l'année a été en ligne avec la dynamique amorcée en 2013 : favorable aux actions européennes, dont la performance (+5.73% pour le STOXX EUROPE 600) se compare positivement à celle des marchés américains (+4.62% pour le S&P500).

Le dynamisme des flux de capitaux étrangers traduit la sérénité des investisseurs vis-à-vis de l'Europe. Malgré une actualité géopolitique complexe et des niveaux de valorisations en hausse, l'environnement européen reste propice. Il est marqué par une volatilité particulièrement basse et une forte baisse des taux qui incite les institutionnels à reprendre du risque. Enfin, les dernières annonces de la Banque Centrale Européenne ont achevé de rassurer les investisseurs en répondant à la crainte d'une dérive déflationniste.

Les marchés émergents ont également montré des signes d'amélioration bienvenus après les corrections boursières importantes de l'été dernier. Les indices se reprennent grâce au retour des flux acheteurs, qui profitent des niveaux de valorisation particulièrement attractifs.

Aux Etats-Unis, la FED conserve une politique de taux accommodante tout en procédant à une réduction de ses rachats d'actifs. Ces mesures semblent adaptées à un environnement qui continue à s'améliorer mais dont le rythme de croissance reste un peu en dessous des attentes.

Dans l'ensemble, nous restons optimistes vis-à-vis des marchés d'actions qui devraient continuer à profiter de la reprise de l'appétit pour le risque et de la recherche de rendement. Nous portons aussi une attention toute particulière à l'évolution de l'euro qui pourrait accélérer sa baisse face dollar. Cette tendance si elle se confirmait, serait favorable aux valeurs de croissance qui pourraient alors rattraper le retard accumulé depuis un an par rapport à la thématique "value".

Compte tenu du parcours des marchés actions des dernières années, les valorisations sont en ligne avec les moyennes historiques (PE 2014 e de 15,46 pour l'EUROSTOXX 600). Bien que la situation puisse sembler moins complaisante qu'en 2012/2013, le marché actions est loin d'être surévalué. Toutefois, les résultats des entreprises européennes ne montrent pas des signaux d'accélération clairs. C'est pourquoi nous recommandons de rester particulièrement sélectifs :

- Nous avons fait le choix, pour les prochains mois, de maintenir un équilibre entre les thématiques "croissance" et "value", notamment sur Notre FCP **Agressor**.
- La situation s'étant améliorée sur les marchés émergents, un retour sur notre fond de grandes valeurs européennes de croissance **Echiquier Major** nous paraît judicieux
- Enfin, en gestion taux, abonne tenue du marché obligataire doit continuer à profiter à notre fonds diversifié **ARTY**, à la recherche d'investissements à volatilité maîtrisée.

Fonds	Valeur Liquidative	Performance		
		Depuis le 01/01/2014	2013	Annualisées depuis la création
<i>Gestion Actions Européenne</i>				
Agressor	1 738.18 €	9.2%	21.8%	1722.5% *
Echiquier Major	203.88 €	5.7%	18.6%	103.6% **
<i>Gestion diversifiée flexible</i>				
Arty	1 467.39 €	5.7%	8.3%	45.8% ***

*23/11/1991 **11/03/2005 ***30/05/2008

« Les performances passées ne présagent pas des performances futures »

NOS COMPÉTENCES

LES SERVICES OFFERTS

Basé sur le dialogue et la relation personnelle nous offrons à notre clientèle une large gamme de services destinés à faciliter sa gestion patrimoniale.

LE BILAN PATRIMONIAL

A vos côtés pour que vos perspectives et objectifs deviennent les nôtres nous dressons ensemble votre bilan patrimonial.

L'ASPECT FISCAL

Nous vous proposons notre soutien annuellement pour rédiger votre déclaration de revenus et I.S.F. afin d'optimiser au plus juste vos impôts. En cas de nécessité ou à votre demande, nous vous ferons rencontrer nos partenaires Conseils juridiques et fiscaux.

LES PRODUITS

Vous disposez de tous les produits agréés par l'AMF dont une sélection rigoureuse des meilleurs gestionnaires vous sera proposée.

LE SUIVI

Régulièrement ou à votre convenance, nous vous rencontrerons afin de suivre l'évolution de votre capital et de vos besoins.

NOUS JOINDRE

EURO PATRIMOINE INVESTISSEMENT

Tél. 04 93 82 25 26

epi@episa.net

www.episa.net

S.A. au capital de 100 000 euros - 15 rue Masséna 06000 NICE - Tél. : 04 93 82 25 26 - <http://www.episa.net>
RCS Nice B 405 139 635 00016 - Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 000 893 (www.orias.fr) en qualité de Courtier en assurance,
IOBSP positionné en catégories de Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP) et
Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP)
Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre des indépendants du patrimoine, association agréée par l'AMF
Activité de démarchage bancaire et financier - Adhérent de la Chambre des indépendants du patrimoine